



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 23 juin 2017

IRRIGATION :

Le niveau de coupure est franchi sur le bassin de la Charente Amont

le niveau seuil d'alerte d'été est franchi sur le bassin de la Gartempe

Pour le bassin de la Charente :

Le débit seuil de coupure est franchi à l'indicateur de Vindelle sur le fleuve Charente. Considérant les propositions de mesures préventives proposées par Cogest'Eau et le niveau des nappes au piézomètre de la Bonnardelière ; la préfète a signé un arrêté le 23 juin 2017, portant interdiction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricoles en rivière et limitation au taux hebdomadaire de 7 % des prélèvements d'eau à usage d'irrigation en nappe, sur le bassin de la Charente Amont **à compter du vendredi 23 juin 2017** à partir de 8 heures jusqu'au 30 septembre 2017 minuit.

Pour le bassin de la Gartempe :

Le seuil de l'alerte renforcée a été franchi à l'indicateur de Montmorillon sur le bassin de la Gartempe.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe d'accompagnement destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire de 50 %.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 23 juin 2017 des arrêtés dans ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir de 8 h 00, le lundi 26 juin 2017.

Contact presse

Isabelle MENARD – Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - isabelle.menard@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.06